



RAPPORT D'ACTIVITÉ



2008

MC
Marne et Chanteraine
Communauté d'agglomération

S

O

M

M

A

I

R

E

Avant propos.....3

Les modalités de fonctionnement.....5

La démarche participative.....6

La stratégie économique7

La cohérence territoriale d'aménagement.....8

Les dossiers d'urbanisme11

L'amélioration des déplacements12

La mise en valeur de l'environnement.....13

Le développement culturel, sportif et touristique.....14

La Maison de la Justice et du Droit16

Les moyens financiers et les ressources humaines16



Deux faits majeurs ont marqué l'année 2008 pour Marne et Chantereine : le renouvellement des instances communautaires en raison des élections municipales qui ont eu lieu en mars, et l'évolution statutaire de la communauté en communauté d'agglomération qui fut adoptée en juin par le Conseil communautaire et sur laquelle l'ensemble des conseils municipaux se sont déclarés favorables. Ce nouveau statut ayant pris effet officiellement le 1^{er} janvier 2009.

La communauté a, durant l'année 2008, continué à initier et porter nombre de projets dans les domaines dont elle a la compétence.

- Qu'il s'agisse de développement économique en poursuivant la politique de reconversion de sites industriels comme EDF à Vaires-sur-Marne, l'ancienne implantation du CEA à Courtry ou le sud de la gare de triage à Chelles et Vaires-sur-Marne. Mais également en matière d'accompagnement des entreprises pour leur venue ou leur développement sur le territoire, ou en soutien au commerce local par des opérations de promotion à travers différentes manifestations. Sans oublier la politique de promotion externe pour faire mieux connaître les atouts de notre territoire aux acteurs économiques au sein et hors de notre aire géographique.
- Qu'il s'agisse de l'emploi en développant avec un certain nombre de partenaires des services complémentaires aux dispositifs et services nationaux.
- Qu'il s'agisse d'aménagement et de développement urbain avec l'élaboration et le suivi des projets envisagés ou lancés dans chacune des villes.

- Qu'il s'agisse d'habitat et de logement avec la mise en œuvre du programme local de l'habitat qui a été élaboré au niveau communautaire.
- Qu'il s'agisse d'instruction des droits des sols (permis de construire et assimilés).
- Qu'il s'agisse de voirie (voie Pierre Mendès-France), de liaisons douces ou de transports publics sur le territoire (Marne et Chantereine représente 95% de la participation financière des collectivités au syndicat intercommunal du bassin chellois et de ses communes environnantes - SITBCCE).
- Qu'il s'agisse de la gestion d'espaces verts majeurs (Montagne de Chelles, bois de Brou, bords de Marne et îles mortes de Chelles...) ou du traitement des déchets assuré par le Sietrem pour le compte de la communauté.
- Qu'il s'agisse enfin des politiques développées au niveau intercommunal dans un dispositif en réseau dans les domaines des bibliothèques avec le lancement sur l'année 2008 du concours d'architecture et de maîtrise d'œuvre pour la future grande médiathèque centre de réseau, des écoles de musique avec une augmentation de l'offre sur le territoire et de la diversité des pratiques avec une unification des tarifs.

Tout cela s'inscrivant comme depuis l'origine de la création de Marne et Chantereine dans une double logique d'inscription dans le développement durable et de démocratie participative.

Jean-Jacques Marion
Président de Marne et Chantereine

Courtry

Population : 6 043 Courtrysiens

Superficie : 416 hectares

Maire : Jean-Luc Pilard

Canton : Claye-Souilly

www.ville-courtry.fr

Brou-sur-Chantereine

Population : 4 307 Breuillois

Superficie : 428 hectares

Maire : Antonio de Carvalho

Canton : Vaires-sur-Marne

www.brousurchantereine.info

Chelles

Population : 49 110 Chellois

Superficie : 1 630 hectares

Maire : Jean-Paul Planchou

Cantons : Chelles et Vaires-sur-Marne

www.chelles.fr

Vaires-sur-Marne

Population : 11 690 Vairois

Superficie : 602 hectares

Maire : Jean-Pierre Noyelles

Canton : Vaires-sur-Marne

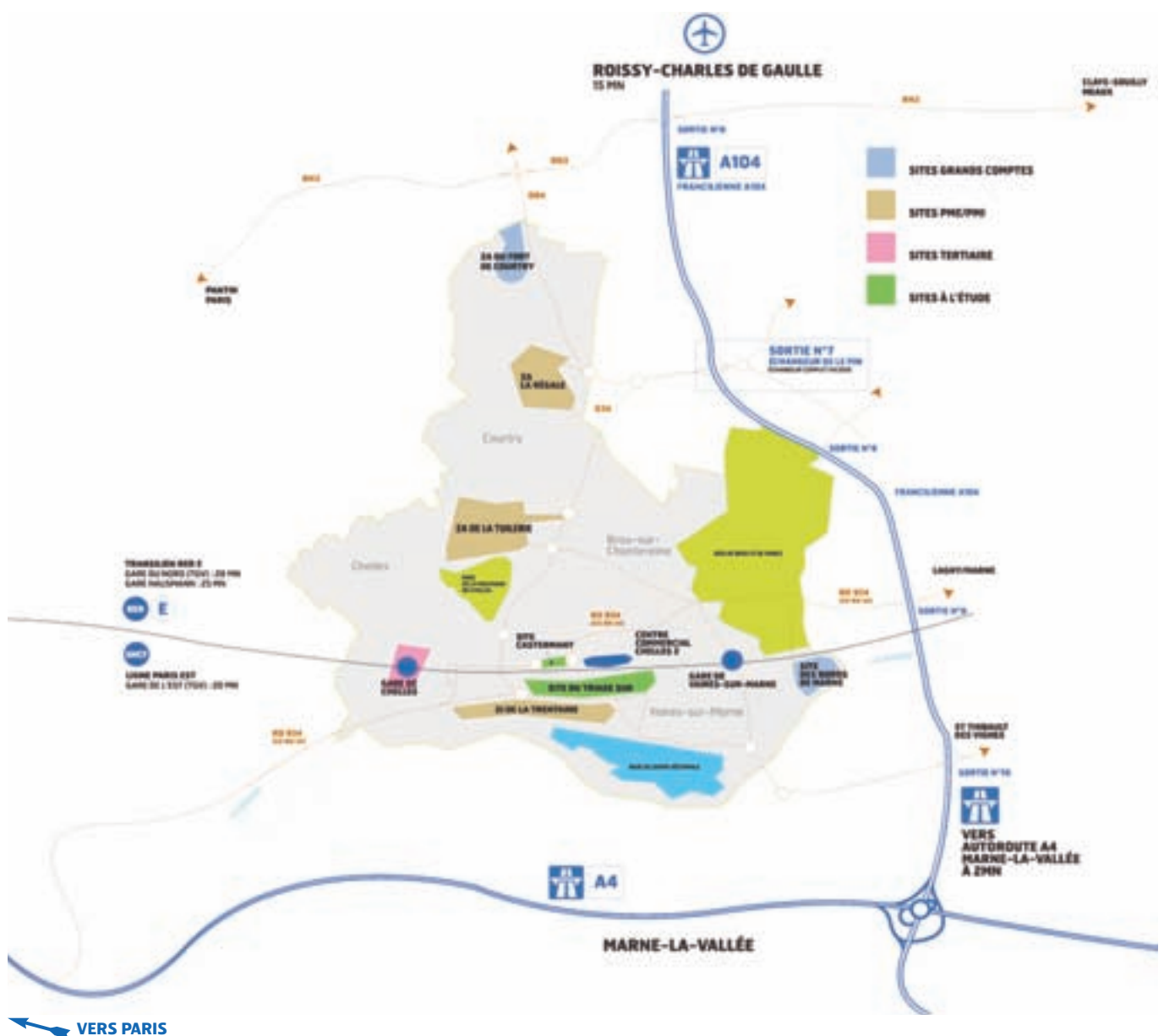
www.vairessurmarne.com



En moins de cinq ans, l'ensemble des compétences confiées par les communes de Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry et Brou-sur-Chantereine à la communauté de Marne et Chantereine a connu une importante évolution. De nombreux projets (reconversions industrielles, réseaux lecture publique et musique, transports collectifs, développement durable, démarche participative) sont en plein développement, montrant ainsi la perti-

nence de la coopération intercommunale pour améliorer l'offre de services publics et la prise en compte des grands enjeux du territoire.

L'adoption du statut d'agglomération durant l'été 2008 (entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009) a renforcé la cohérence, l'assise et bien-sûr les moyens au service de la volonté politique partagée par les quatre municipalités.



Le renouvellement des instances communautaires

L'année 2008 a donné lieu au renouvellement du conseil communautaire à la suite des élections municipales qui se sont déroulées au mois de mars. Chaque ville a ainsi procédé à la désignation de ses représentants au sein du conseil communautaire.

Le nouveau conseil communautaire a été installé le 16 avril 2008.

Le renouvellement est important, 60 % des conseillers communautaires n'étaient pas délégués au sein du conseil communautaire précédent.

Le passage en Communauté d'agglomération

Dans le cadre de l'évolution de Marne et Chantereine, le Conseil communautaire a décidé de procéder à sa transformation en Communauté d'agglomération par une délibération du 25 juin 2008. En effet, les trois premières années d'existence de Marne et Chantereine avaient été mises à profit pour procéder aux transferts de compétences des communes vers la Communauté, puis pour élaborer des projets stratégiques pour chacune de ces compétences transférées.

Les quatre communes ont délibéré et approuvé la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération dans les trois mois suivant la décision du Conseil communautaire. Cette transformation a été effective - suite à l'arrêté du Préfet de Seine-et-Marne en date du 15 octobre 2008 - à compter du 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la réflexion engagée par les élus et lors

de la mise en place de la structure intercommunale, le statut adopté a été celui de « la Communauté de communes » qui présentait l'avantage de conférer aux communes la décision de déterminer la nature et l'étendue des compétences à transférer ainsi que la notion d'intérêt communautaire.

Au regard des objectifs fixés dans la charte communautaire et par les différentes communes, des attentes et des besoins de la population, de l'aménagement du territoire, sachant que les transferts de compétences et l'évaluation des charges correspondantes ont été finalisées, il a été décidé d'évoluer vers un statut de « Communauté d'agglomération », tout en confirmant la volonté de Marne et Chantereine de respecter les choix et l'autonomie de décision des communes membres, ainsi que la concertation préalable avant la mise en œuvre de projets.

Les modalités de fonctionnement de la Communauté de communes

La Communauté de communes Marne et Chantereine, mise en place à compter du 1^{er} janvier 2005, se compose de 4 communes : Brou sur Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires sur Marne et compte environ 71 000 habitants. Chacune des communes est représentée par des délégués dont le nombre tient compte en partie du poids de la population.

- Brou-sur-Chantereine 7 délégués
- Chelles 19 délégués
- Courtry 7 délégués
- Vaires-sur-Marne 10 délégués

La communauté de communes Marne et Chantereine fonctionne au travers de différentes instances.

Le Conseil communautaire

Le conseil communautaire réunit l'ensemble des 43 conseillers désignés par les communes et délibère sur toutes les questions relevant des compétences inscrites dans les statuts de Marne et Chantereine.

Toutefois, le conseil délègue une partie de ses attributions

au Bureau communautaire ainsi qu'au Président.

Le Président

Le Président est l'organe exécutif de la communauté de communes

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, et peut prendre toutes décisions lui ayant été déléguées par le conseil communautaire.

Le Bureau communautaire

Le bureau réunit le Président et 11 vice-présidents élus par le conseil communautaire. Un représentant du conseil participatif (le président ou le vice-président) est également associé aux réunions du bureau.

Le bureau est chargé d'étudier en amont les questions inscrites au conseil et de prendre toute décision concernant les domaines d'actions qui lui ont été délégués par le conseil.

Les commissions

8 commissions correspondant aux principales compétences inscrites dans les statuts ont été créées à la suite du renouvellement du conseil communautaire.

- Développement économique et l'emploi
- Aménagement de l'espace et habitat
- Transports, déplacements et liaisons douces
- Développement culturel et sportif
- Écologie urbaine et Environnement
- Tourisme et loisirs
- Finances
- Politique de la ville



Chacune de ces commissions est présidée par un membre élu du Bureau communautaire, et est composée de 12 conseillers communautaires et de 4 conseillers participatifs : elles constituent des groupes de travail dont l'objet est d'examiner au préalable les questions devant passer en bureau et en conseil communautaires et d'étudier tous les dossiers relevant des compétences de la Communauté de communes.

Le Conseil participatif

Marne et Chantereine s'est doté depuis 2005 d'une instance participative dénommée "Conseil participatif". Il est composé de deux collèges de délégués de nombre égal : un collège « citoyens » et un collège « acteurs locaux ». Le nombre de délégués est fixé à 43 par collège. Le Conseil participatif s'est doté de deux co-présidents, chacun, membre d'un des deux collèges. Les attributions du Conseil participatif sont les suivantes :

- Former un espace de dialogues, de débats et de propositions sur l'ensemble des sujets concernant le devenir du territoire. Dans ce cadre, les délégués participatifs seront invités notamment, à participer à l'élaboration de l'Agenda 21 intercommunal.
- Développer la participation de la société civile aux différentes étapes de l'élaboration des projets de Marne et Chantereine, au cours d'une démarche continue :
- Donner un avis sur des dossiers spécifiques proposés par la CCMC, comme le budget communautaire.
- S'autosaisir de sujets intéressant le devenir du territoire.
- Participer au suivi et à l'évaluation de la démarche initiée par la CCMC.
- Réfléchir à la mobilisation de la société civile en étant un relais d'information auprès des habitants.

Une démarche de démocratie participative

L'Agenda 21

Dans le prolongement de l'élaboration de l'agenda 21, au cours de l'année 2008 ont été posés les jalons d'un dispositif d'évaluation de l'Agenda 21. Une formation spécifique de 80 heures, reçue dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale ARENE, a débouché sur la publication d'un guide méthodologique en juin 2009. La rédaction des fiches actions en partenariat avec les services a été poursuivie.

Suite au renouvellement des instances communautaires, des séances de sensibilisation au développement durable ont été organisées pour les élus, les agents, les conseillers participatifs ainsi que pour les habitants, en ouverture de nouvelles sessions d'ateliers 21 programmées sur 2009.

Le Conseil participatif

A la suite des élections municipales, il a été procédé à un renouvellement partiel du Conseil participatif. En effet, afin de reconnaître l'implication des délégués dans la démarche de Marne et Chantereine et d'assurer la continuité dans le fonctionnement du Conseil participatif, il a été décidé de maintenir les membres du précédent Conseil participatif souhaitant poursuivre leurs missions. Dans chacune des communes, les nouveaux délégués représentant les collèges « citoyens » et « acteurs locaux » ont été désignés par tirage au sort en septembre 2008. L'installation du nouveau conseil participatif a eu lieu le 20 octobre 2008.

Les structures mises en place et les dossiers ouverts au cours des années précédentes ont été repris afin d'assurer une continuité dans les travaux du conseil participatif.

Une stratégie économique active

La poursuite des projets de reconversion des anciens sites industriels

Au cours de l'année 2008, ont été poursuivis les travaux et études engagés au cours de la période précédente pour la reconversion des anciens sites industriels.

Le site EDF de Vaires-sur-Marne

- finalisation des études préalables à l'aménagement des anciens terrains EDF de Vaires-sur-Marne (12 ha)
- adoption d'une convention avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France en vue de l'acquisition des terrains EDF de Vaires-sur-Marne ;

La nouvelle unité de production d'électricité a été mise en service fin octobre 2008. L'exploitation en « saison de chauffe » pour répondre aux consommations de pointe a commencé à la fin de l'année 2008.

Le site du CEA à Courtry

- Poursuite des négociations engagées avec les différentes parties (ministère de la défense, CEA, services de l'État).
- Prise de contacts avec des sociétés intéressées par une implantation sur le site.

Le secteur Triage à Chelles et Vaires sur marne

- Finalisation des études préalables concernant l'aménagement du Sud Triage (20 hectares) à Chelles et Vaires-sur-Marne.

La gestion des marchés d'approvisionnement

- mise en place d'une gestion unifiée des marchés alimentaires de Brou-sur-Chantereine, Chelles et Vaires-sur-Marne avec désignation d'un prestataire unique pour ces trois équipements,
- Renouvellement des comités de marchés de Brou-sur-Chantereine, Chelles et Vaires-sur-Marne

Le soutien au commerce local

- L'étude réalisée sur le commerce par la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne a permis de mener un travail d'analyse et de réflexion sur les axes d'intervention de l'intercommunalité dans le domaine du commerce sur le territoire.
- Huit opérations d'animation commerciale ont été réalisées en partenariat avec les associations de commerçants et les villes :
 - à Chelles, participation au nouveau guide de l'Union des commerçants et artisans chellois, aux « 9 jours du centre ville », à la « Grande braderie », aux animations gourmandes (marché du terroir), au « Marché de Noël » ;
 - à Vaires-sur-Marne, participation aux « Talents vairois », au « Week-end de Noël » ;
 - à Courtry et Brou-sur-Chantereine, distribution de sapins aux commerçants.



Les aides à l'implantation et à la création d'entreprises

- 58 porteurs d'un projet de création d'entreprises ont été reçus au cours de l'année 2008
 - attribution d'une subvention au fonds d'intervention « Nord seine et marne initiatives ».
- 8 prêts d'honneur (prêt à taux 0) ont été délivrés par « Nord Seine et Marne initiatives » à des créateurs d'entreprises de Marne et Chantereine pour un montant total de 73 000 euros ;
- 192 demandes d'implantation ont été formulées auprès du service. Vint-cinq se sont concrétisés dont seize directement sur le territoire.

Une politique de communication pour la promotion du territoire

L'observatoire économique

- Mise à jour des bases de données économiques (fichier entreprises, demandes d'implantation, suivi créateurs d'entreprise, cessions foncières et immobilières).
- Réalisation du tableau de bord économie-emploi 2007 ;
- Revue de presse économique 2007 ;

Les opérations de communication

- Réalisation d'une nouvelle plaquette économique : « investir à Marne et Chantereine »,
- Réalisation d'une plaquette sur le commerce de centre ville de Chelles,
- Réalisation d'une plaquette sur les marchés couverts de l'intercommunalité ;
- Création du stand pour le salon immobilier du SIMI ;
- Rencontre avec la Fédération du bâtiment et participation aux Portes ouvertes du bâtiment ;

La participation à des salons spécialisés

- « le SIMI » (Paris-Porte Maillot), salon national et plus gros salon de l'immobilier d'entreprise d'Île de France. Marne et Chantereine y était présent avec son propre stand, ce qui a permis d'exposer les projets de développement économique du territoire auprès des acteurs incontournables du monde de l'immobilier d'entreprise.

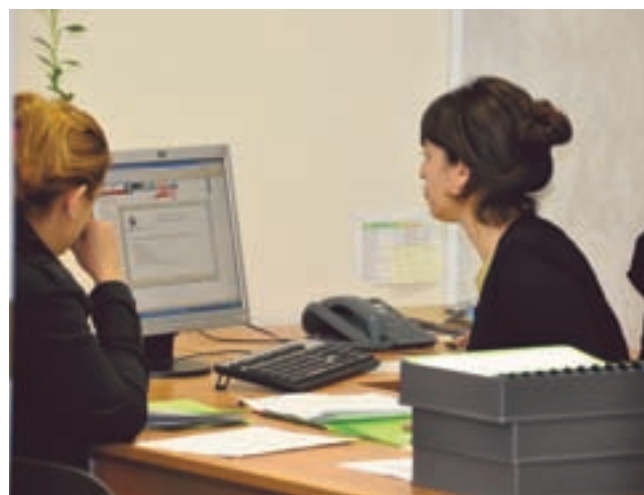
- « AIRE » qui regroupe le réseau des dirigeants d'entreprises de l'Est francilien. La présence de Marne et Chantereine à se salon (auquel un millier d'entreprises participent) a permis une action de promotion du territoire et de venir à la rencontre de dirigeants d'entreprises de Seine-et-Marne.
- « TROPHEE PREVEN'S » organisé par l'association des Chefs d'entreprises de la région de Marne-la-Vallée (ACEM) qui vise à encourager les relations entre acteurs économiques locaux.

Une politique de l'emploi partenariale

- Marne et Chantereine s'est impliquée dans plusieurs initiatives liées à l'emploi. Ainsi, la communauté participe aux Rencontres pour l'emploi de Marne-la-Vallée, au salon de l'Intelligence de la main et de la technologie à Chelles
- Marne et Chantereine a largement contribué à la mise en œuvre de la Maison de l'emploi du nord-ouest Seine-et-Marne en partenariat avec les intercommunalités de Marne-la-Vallée (Val Maubuée, Val d'Europe, Marne et Gondoire) représentant un bassin de 230 000 habitants,
- Un centre de bilan de compétences a été implanté au sein la maison de l'emploi intercommunale.

Un service intercommunal de l'emploi au service des demandeurs d'emploi

- 2 240 personnes ont été reçues en entretiens individuels par le service intercommunal emploi
- 3 978 visites en accès libre
- des ateliers d'initiation à Internet et un atelier de recherche d'emploi ont été organisés au cours de l'année 2008
- 2 agents supplémentaires du service emploi intercommunal ont suivi des stages pour obtenir l'habilitation ANPE.



Une cohérence territoriale d'aménagement

Le contrat départemental de développement durable (C3D)

Le contrat signé avec le Conseil Général le 8 octobre 2007 concerne 39 projets inscrits au projet de territoire intercommunal et participant aux enjeux de développement durable.

L'enveloppe de subvention accordée par le Conseil Général s'élève à 6 073 830 euros. La durée du contrat est de 5 ans.

Une rencontre annuelle a eu lieu avec le Conseil Général afin de faire un point sur les réalisations et les projets en cours.



Le suivi des projets d'aménagement

Ville de Chelles

- Secteur entrée sud-ouest de Chelles. Ce secteur fait partie des secteurs d'intervention foncière de l'établissement public foncier d'Île de France (EPFIF). Il est en relation avec la mutation d'emprises importantes comme GDF et Métin-Hertz.

Un projet global d'aménagement a été établi avec une estimation des coûts et une déclinaison par îlot. Des études ont été menées en vue de préciser la capacité d'aménagement sur les deux emprises appartenant au périmètre de l'établissement public foncier. Des acquisitions foncières ont été faites durant le second semestre 2008.

Perspectives : Il est prévu de poursuivre les études de faisabilité ainsi que les négociations foncières en 2009.

- Secteur Fischer-Castermant

Ce périmètre a été défini comme secteur d'étude par délibération du conseil municipal de Chelles en date du 23 septembre 2003. Il fait partie des secteurs d'intervention de l'établissement public foncier d'Île de France identifiés par la convention du 29 octobre 2007.

Le 4 octobre 2008 a été soumis à la ville de Chelles et la communauté d'agglomération Marne et Chantereine, un projet d'aménagement avec estimation des coûts d'aménagement. Des études ont été lancées en vue de la création d'une ZAC.

Perspectives : La participation de ce secteur au concours d'idée lancé par la Région Île de France « Nouveaux Quartiers Urbains » est à l'étude. 2009 devrait être l'année du lancement des études pré-opérationnelles après désignation d'une équipe pluridisciplinaire d'étude.

● Secteur Besson Nord.

Les nombreuses évolutions intervenues au cours de la dernière période ont transformé le secteur : création de la place Georges Guillaume, construction de l'école maternelle des Tournelles, réhabilitation des églises et création d'un parvis. Future construction du gymnase et de sa place. Un projet global d'aménagement a été présenté aux élus en juillet 2008 avec estimation des coûts d'aménagement.

Perspectives : Il est prévu de poursuivre les études en 2009 avec notamment la construction de logements sur les parcelles propriété de la ville de Chelles.

● Secteur Eterlet

La création de nouveaux espaces publics impliquent une réflexion sur le devenir du parkings Eterlet devant la mairie de Chelles.

Un projet global d'aménagement a été présenté en juillet 2008 intégrant les grands principes de création de cheminements piétons depuis les églises jusqu'au futur mail des Tournelles.

Présentation en novembre 2008 d'un projet avec possibilité de création de 60 places de stationnements sous le futur gymnase.

Perspectives : Poursuite de l'étude avec précision des aménagements, des trajets de bus éventuellement déplacés, du report des places de stationnement....

● Aire d'accueil des gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000 modifie le dispositif départemental d'accueil des gens du voyage prévu par l'article de la loi du 31 mai 1990.

Le projet se situe en frange de la zone du Mont Guichet et de la zone urbanisée de l'extrémité nord de la route de Montfermeil. Sa superficie est d'environ 5000 m². L'aire projetée comporte 14 emplacements, soient 28 places.

En février 2008 le Bureau communautaire a approuvé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le syndicat mixte intercommunal d'études, de programmation et de révision du schéma directeur de Marne-nord en charge des aires d'accueil.

En juin 2008, l'étude définitive a été remise.

Ville de Brou-sur-Chantereine

● Secteur îlot Bocage et Cuisine Plus.

Les projets de mutation sur ce secteur ont incité la ville de Brou-sur-Chantereine et la communauté d'agglomération Marne et Chantereine à conclure une convention d'intervention foncière le 27 octobre 2008 avec l'établissement public foncier d'Île de France (EPFIF) portant notamment sur les abords de l'avenue Jean Jaurès. Cette action s'est déjà traduite par l'acquisition de l'ancien hôtel. Les études urbaines ont en perspective la transfor-



Vue perspective du projet de la rue Auguste Meunier à Chelles

mation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme (PLU) ainsi que la création d'un périmètre d'étude sur le centre-ville.

En mars 2008 a été conduite une première étude de capacité sur l'îlot du Bocage, en continuité avec les études sommaires déjà réalisée en novembre 2007.

En novembre 2008, cette étude a été reprise plus précisément en relation avec l'action de l'EPFIF. Cette nouvelle étude s'est notamment appuyée sur la modification de répartition de coefficient d'occupation des sols entre logement et commerce.

En décembre 2008, une étude de capacité sur l'emprise de « Cuisine Plus » a été menée en relation avec l'EPFIF.

● Modification du PLU

Jun - décembre 2008 : participation de la DDU à la modification du PLU en cours, en relation avec la Direction de l'urbanisme de Marne et Chantereine.

Perspectives : Une étude globale de centre-ville sera menée à partir du deuxième trimestre 2009. Cette étude servira de base notamment au diagnostic des nouveaux documents d'urbanisme (PLU) mais aussi à donner un cadre global à l'intégration des nouveaux projets (Marché, ancien Franprix).

Ville de Courtry

Un périmètre d'étude a été défini par décision du conseil municipal en octobre 2008. Une convention d'intervention foncière a été signée avec l'établissement public fon-

cier d'Île de France (EPFIF) le 3 octobre 2008 sur un périmètre sensiblement identique à celui du périmètre d'étude. La modification du plan local d'urbanisme a été lancée à une date similaire et une révision est en cours d'étude.

- Les secteurs du centre bourg

- Le secteur Clisson :

Une étude et un cahier des charges ont été produits pour l'aménagement des terrains Clisson, cette étude a ensuite servi de base à l'intervention de l'EPFIF.

- Le secteur Bennefla :

Une étude préliminaire relative à l'aménagement des propriétés Gault et Bennefla a été remise. Elle a révélé tout l'intérêt de l'acquisition de la parcelle Bennefla dans le but de restructurer l'entrée de ville. En juillet 2008, cette étude a été approfondie en étude de capacité sur la parcelle Bennefla en vue de déterminer sa valeur auprès de la Direction nationale d'interventions domaniales.

- Le secteur la Régalle

Une étude sur l'insertion de la ZAE de la Régalle dans son environnement a été rendue en avril 2008. Cette étude, basée sur les études du trafic du Conseil général de Seine-et-Marne, a permis de modifier le plan masse global de l'opération.

L'aménagement de la zone d'activité économique a été confié à la société d'économie mixte Chelles Avenir devenue la société d'économie mixte Marne et Chantereine Chelles Aménagement (M2CA)

- La modification du PLU

De mai à décembre 2008, la direction du développement urbain a apporté son concours au projet de modification du plan local d'urbanisme en relation avec la Direction de l'urbanisme de Marne et Chantereine.

Perspectives : Il est prévu de réaliser en interne une étude globale sur le centre ville élargi de Courtry. Cette étude permettra de faire la synthèse des projets déjà référencés et de servir de base à deux projets : l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre-bourg et la transformation de l'artère majeure en zone 30. L'ensemble sera intégré dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU en cours de révision

Ville de Vaires-sur-Marne

Des périmètres d'étude ont été définis par délibération du conseil municipal de Vaires-sur-Marne du 4 mai 2007



(secteur centre-ville-France télécom) et du 20 décembre 2007 (secteur Canal).

Une convention d'intervention foncière a été signée avec l'EPFIF le 28 juin 2007 pour ces deux sites.

- Les berges de la Marne

En février 2008, un diagnostic sommaire des berges de la Marne a été produit dans le cadre de l'action n°31 du contrat départemental de développement durable.

- Secteur Sud-triage

Participation au comité technique de préfiguration de la zone d'aménagement concerté Triage Sud en relation avec la direction de l'économie et réalisation d'une étude d'opportunité pour la construction de la caserne de pompiers de Vaires-sur-Marne.

- Site EDF

Participation au comité technique de préfiguration de la zone d'aménagement concertée sur le site EDF en relation avec la direction de l'économie : projet urbain, stratégies foncière, pollution des sols

Perspectives : une consultation a été lancée pour étudier différents scénarios d'aménagement pour le centre-gare de Vaires-sur-Marne.

Le programme local de l'habitat intercommunal

Le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) a été adopté le 19 décembre 2007.

Les formalités de communication publique et de transmission du document et des avis exprimés ont été respectées dans les premiers mois de l'année 2008.

Une réunion d'information sur le Programme Local de l'Habitat intercommunal de Marne et Chantereine a été organisée le 1er juillet 2008 auprès des élus et services%. Suite à cette réunion, une séance de travail s'est tenue en octobre 2008 avec les élus et services techniques concernés par les actions des problématiques sociales et du logement. Cette réunion avait pour objectif de coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions programmées.

Perspectives : En 2009, des réunions spécifiques avec les pilotes référents des actions seront planifiées afin d'assurer le suivi et l'accompagnement des réalisations et projets en lien avec le PLHi.

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) auprès des gens du voyage sédentarisés à Chelles

L'étude a été attribuée au GIE CATHS le 13 Février 2008 pour un début de prestation le 1er Mai 2008. La mission de MOUS a débuté par l'étude de diagnostic auprès des familles identifiées sur le territoire.

Un premier comité de pilotage s'est réuni le 30 Mai 2008, suivi d'un comité technique le 3 Octobre. Différents groupes de travail thématiques se sont réunis par la suite (les 5 novembre et 3 décembre).

Perspectives : Les résultats et conclusions de la phase de diagnostic seront rendus au premier trimestre 2009. La seconde phase (élaboration et réalisation des projets de relogement) prendra alors la suite jusqu'à la fin d'année.

L'élaboration et la gestion des dossiers d'urbanisme

Conformément aux compétences statutaires la direction de l'urbanisme intervient à la demande et pour le compte des communes pour l'élaboration et la gestion des procédures liées aux dossiers d'urbanisme (zones d'aménagement concerté) et aux documents d'urbanisme (plan locaux d'urbanisme).



Vue perspective du carrefour de la rue Désiré Lefèvre à Courtry

Ville de Courtry

- Modification et révision du plan local d'urbanisme (PLU) :
 - préparation de la délibération en date du 26 juin 2008 par laquelle le Conseil municipal a pris acte de l'engagement de la procédure de modification du PLU
 - préparation du dossier en partenariat avec la ville et les directions du développement urbain et du développement économique
 - fourniture à la commune des courriers et textes d'annonces légales, réparation de l'enquête publique qui s'est tenue du 10 novembre au 13 décembre 2008 pour une délibération d'approbation prévue en février 2009
 - délibération du 23 octobre 2008 lançant la procédure de mise en révision au regard des objectifs annoncés par la Ville
- Création d'un périmètre d'étude lié à la prise en considération d'un projet d'aménagement et de travaux publics sur le secteur du centre-bourg
- participation aux échanges avec l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) afin d'aboutir à la mise en œuvre de la politique d'intervention foncière sur certains périmètres, conformément à la convention tripartite (EPFIF - commune de Courtry - communauté de communes Marne et Chantereine) initiée au printemps et signée en octobre 2008

Ville de Brou-sur-Chantereine

- Création d'un périmètre d'étude lié à la prise en considération d'un projet d'aménagement et de travaux publics sur le secteur du centre-ville.
- participation de nombreux échanges avec l'établissement public foncier d'Île-de-France afin d'aboutir à la mise en œuvre de la politique d'intervention foncière le secteur du centre-ville, conformément à la convention tripartite (EPFIF / commune de Brou-sur-Chantereine / commu-

nauté de communes Marne-et-Chantereine) initiée au printemps et signée en octobre 2008.

Ville de Chelles

- participation à l'étude concernant le recensement du patrimoine ,
- suivi du diagnostic relatif à la maîtrise d'œuvre sociale et urbaine - Gens du voyage.

L'instruction des autorisations relatives à l'utilisation du sol

Le dispositif est organisé dans le cadre d'une convention passée entre Marne et Chantereine et les communes de Chelles, Courtry et Brou sur Chantereine en septembre 2007.

Le pôle urbanisme de Marne et Chantereine instruit (pour le compte des communes signataires de la convention) les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Au cours l'année 2008, 2 211 dossiers ont été traités.

Pour mémoire, le service instructeur assure notamment :

- le renseignement et la réception des pétitionnaires pour l'étude du projet
- l'examen des différents dossiers déposés et transmis par les communes
- l'élaboration des notifications délais, consultations et demandes de pièces complémentaires
- le recueil et la synthèse des différents avis
- la mise en signature aux Maires des différents documents
- la transmission des réponses aux pétitionnaires (hormis les notes de renseignements d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner qui sont transmises, après signature, par les villes)
- la vérification des travaux lorsque le récolement est rendu obligatoire par les textes, et sur demande des communes dans les autres cas.
- l'assistance aux communes pour apporter des éléments de réponses sous l'angle technico-juridique dans le cas d'intervention de tiers, de recours sur décision ou autres.

La réalisation d'un système d'information géographique (SIG)

Le Conseil Communautaire a adopté une convention pour trois ans avec le Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne la Vallée , relative à la participation financière de Marne et Chantereine pour la réalisation d'un fond de plan de gestion du système d'information géographique (SIG).

Le 25 juin 2008, un avenant au marché a été passé par le bureau d'études Fit-Conseil portant sur 4 points :

- la réalisation d'une nouvelle prise de vue aérienne devant intervenir avant la fin juin 2008,
- un nouveau planning de livraison des données,
- la réalisation d'une ortho-photographie accompagnée d'un modèle numérique de terrain,
- une diminution du coût total du référentiel.

Des déplacements améliorés

Un programme de travaux de voirie et de liaisons douces conséquent a été réalisé au cours de l'année 2008.

La voirie

Réfection de la rue Pierre Mendès-France à Brou sur chanteraine et Chelles

Cette rue d'un linéaire de 680 mètres, limitrophe entre Brou-sur-Chantereine et Chelles, a fait l'objet d'une réfection complète intégrant des dispositifs de développement durable dans la conduite du chantier (retraitement des matériaux sur place) et dans sa réalisation (intégration d'une piste cyclable à double sens sur toute la longueur de la rue). Le coût total des travaux s'est élevé à 765 000 euros TTC.

Aménagements des abords de la RD 34 à Chelles

Cette voie a fait l'objet d'une requalification en boulevard urbain dans sa partie comprise entre le rond-point de la Madeleine et l'avenue de la Tuilerie à Chelles. Les travaux ont porté sur l'enfouissement des réseaux EDF, France Télécom et Numéricâble, sur la création d'une piste cyclable, la création de places de stationnement et la plantation d'arbres d'alignement. Le montant des travaux s'élève à 710 000 euros TTC.

Travaux Rue Van Wyngène

Cette voie située à Courtry a fait l'objet d'une réfection du revêtement de chaussée dans sa partie comprise entre la ruelle des Processions et la RD 86. Le coût des travaux s'est élevé à 30 000 euros TTC.

Travaux de gros entretien sur la voirie communautaire

Des travaux de gros entretien ont été réalisés sur différentes chaussées relevant de Marne et Chantereine pour un montant de 300 000 euros TTC.

Les liaisons douces

Quai de l'Yser

Les travaux ont consisté en la création d'une piste cyclable longue de plus de 750 m quai de l'Yser le long de la Marne à Chelles entre le pont de la Gougeonnette et l'entrée de la base de loisirs de Chelles/Vaires-sur-Marne. Les coûts des travaux se sont élevés à 170 000 € TTC.

Route de Claye

Une piste cyclable d'une longueur de 500 m a été aménagée sur la route de Claye à Chelles au droit de la zone d'aménagement concertée de la Madeleine dans le cadre des travaux de requalification de la RD 34.

Travaux d'entretien des liaisons existantes

Des travaux de réparation des pistes cyclables existantes ont été réalisées pour un montant global de 90 000 € TTC.

DES RÉALISATIONS RÉCOMPENSÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour ses prestations réalisées pour Marne et Chantereine, l'entreprise PIAN (labellisée Qualibat) a reçu le trophée du Développement durable des organismes de qualification et du groupe Le Moniteur.

- Réalisation de la chaussée rue Pierre Mendès-France par retraitement des matériaux sur place, ce qui a permis une économie de consommation de carburant engendrant une réduction de 9,6 tonnes d'émission de CO² sur le chantier et une diminution importante de la circulation des camions sur le chantier.
- Réalisation d'aménagements quai de l'Yser avec un approvisionnement du chantier par quatre péniches remplaçant l'acheminement qui aurait nécessité 38 semis-remorques et aurait engendré une émission de 3,7 tonnes de CO² supplémentaires.



Rue Pierre Mendès-France
(Chelles et Brou-sur-Chantereine)

Un environnement protégé et mis en valeur

La collecte et le traitement des déchets

Le service partagé de Chelles et Marne et Chantereine chargé de l'écologie urbaine assure le lien entre le SIETREM (syndicat intercommunal de traitement des déchets) et les habitants (réception des appels, transmission des réclamations, demandes de bacs).

Le rapport annuel d'activité du SIETREM met en avant les performances de l'équipement implanté à St Thibault et l'amélioration du tri sélectif. Comme en 2007, le taux de la taxe sur les ordures ménagères n'a pas augmenté pour l'ensemble des communes du territoire.

La gestion des espaces verts et naturels

La coulée verte intercommunale de Courtry à Vaires-sur-Marne en passant par Brou-sur-Chantereine et Chelles

Les premières études de faisabilité ont été réalisées en vue de l'installation d'un comité de pilotage et de la mise en œuvre du projet.

Le bois de Brou-sur-Chantereine

Fin 2007, lancement d'une procédure pour la création d'un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) sur le bois de Brou-sur-Chantereine et ses abords (326 ha) ainsi que la création d'un périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS) départementaux. La ville de Brou-sur-Chantereine, l'agence des espaces verts régionale (AEV) et le conseil général de Seine-et-Marne se sont également accordés pour transférer ce droit de préemption à l'AEV, lui permettant ainsi de devenir propriétaire de ce bois. Marne et Chantereine s'est quant à elle engagée, une fois le bois entré dans le domaine public, à en assurer l'entretien en partenariat avec l'AEV.

La requalification des berges de la Marne à Vaires-sur-Marne

Conduite des premières études de faisabilité et élaboration du projet dans le cadre d'un comité de pilotage.

La réserve naturelle des îles de Chelles

Par délibération du 25 juin 2008, le conseil communautaire a approuvé le projet de classement de la réserve naturelle des îles en réserve naturelle régionale proposé par le conseil régional d'Île-de-France. Après plus d'un an de procédure, le classement définitif a été prononcé par délibération régionale le 27 novembre 2008 pour une durée de 12 ans.

L'adhésion à l'association "réserves naturelles de France"

Marne et Chantereine a adhéré à l'association « Réserves naturelles de France » ce qui permet des échanges et retours d'expérience entre les gestionnaires et les acteurs travaillant au sein de divers milieux dont celui des îles fluviales.

Le soutien à une association locale

Une subvention de 500 euros a été attribuée à l'association de gestion et de valorisation de la réserve naturelle de Vaires-sur-Marne (AGVRNV) qui depuis une dizaine d'années s'emploie à faire découvrir la nature, incite au respect de l'environnement, sensibilise aux comportements citoyens dans le cadre du développement durable au sein des écoles, des centres de loisirs, mais aussi pour des structures nationales et régionales, d'autres associations... l'association organise en moyenne 53 interventions dans les classes par an (des maternelles aux collèges) et 5 à 7 animations nature tous publics par mois.



Le développement culturel, sportif et touristique

Le transfert de la gestion des équipements en matière culturelle, sportive et touristique des communes vers la Communauté de communes s'accompagne de projets de développement, qui s'inscrivent dans une logique d'équilibre territorial, de renforcement des services offerts à la population, et d'accessibilité pour tous les publics.

La lecture publique

La mise en réseau des équipements

La première étape concrète de mise en réseau des équipements de lecture publique gérées par Marne et Chantereine (Bibliothèques Georges Brassens et Olympe de Gouges à Chelles, Bibliothèque de Courtry, Bibliothèque Jean Sterlin à Vaires-sur-Marne), s'est traduite plus particulièrement par :

- Une unification du système de gestion et d'information des bibliothèques,
- Une harmonisation des pratiques professionnelles avec une structuration des équipes par groupes de travail thématiques
- Une carte unique en vigueur depuis la fin de l'année 2008
- Un catalogue informatisé commun, qui permet de mutualiser les informations relatives aux ressources documentaires et à leur localisation.
- Mise en place d'une navette hebdomadaire pour emprunts et retours en tout point du réseau qui permet une circulation des documents entre les équipements.
- Développement d'un portail internet pour les publics : accessibilité du fonds documentaire en ligne, réservation et gestion des comptes-lecteurs, espace de communication et d'information sur les activités des bibliothèques, plate-forme d'échange avec les bibliothécaires, etc... ;

La programmation de l'équipement centre de réseau

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la médiathèque HQE et l'aménagement de ses abords extérieurs.

Adoption du programme par le Conseil communautaire du 24 septembre 2008 ; publication de l'appel à candidatures courant octobre 2008 ; première réunion de jury le 27 novembre 2008 (sélection de 4 candidats autorisés à concourir - 197 candidatures avaient été reçues).

Au titre du fonctionnement des équipements on notera plus particulièrement :

- Le recrutement d'un adjoint du patrimoine à Courtry
- L'adoption d'un règlement intérieur unifié pour toutes les bibliothèques Marne et Chantereine.
- La première édition intercommunale du Printemps des poètes en mars 2008 sur le thème de l'éloge de l'autre
- La création d'un support de communication trimestriel : « Livres ensemble ». Cette publication vise à présenter les équipements, les projets en cours (rubrique « zoom projet »), les activités culturelles régulières qui s'y déroulent (heures du conte, accueil de classes, partenariats divers, etc.), la programmation d'animations pour la mise en avant d'auteurs, d'ouvrages, de thématiques de société, de pays...

Le premier « Livres ensemble » a couvert la période d'octobre à décembre 2008, mettant à l'honneur l'Afrique et le Maghreb à travers l'art du conte.



Vue perspective de la future médiathèque centre de réseau à Chelles (Atelier Novembre)

QUELQUES CHIFFRES...

- 125 000 documents en libre accès dans les bibliothèques de Marne et Chantereine,
- plus de 7 000 personnes inscrites comme emprunteurs dans les bibliothèques de Marne et Chantereine, auxquelles il faut ajouter les groupes, les collectivités, etc.
- plus de 220 000 documents en prêt sur l'année 2008 sur l'ensemble des bibliothèques de Marne et Chantereine soit en moyenne 850 ouvrages ou documents empruntés par jour ouvrés...

Les pratiques musicales

La dynamique de projet

- Unification des tarifs : un plan d'harmonisation des tarifs sur quatre ans a été adopté par le Conseil communautaire du 25 juin 2008
- Lancement du chantier d'harmonisation pédagogique
- Développement et consolidation des projets d'écoles :
 - Brou-sur-Chantereine : finalisation de l'intégration à Marne et Chantereine ; développement des spécialisations vents / voix
 - Chelles : diversification des propositions pour assoier les départements esthétiques (musiques actuelles, musique ancienne)
 - Courtry : axe cordes ; développement des musiques actuelles

Le fonctionnement du réseau des écoles de musique

- Recrutement d'un nouveau directeur à l'école de musique de Chelles

- Création d'un poste et recrutement d'une administratrice de réseau, responsable des équipes administratives du conservatoire intercommunal
- Doublement de la capacité d'accueil des élèves (44 à 90) à l'école de musique de Courtry à la rentrée de septembre 2008, conformément au plan de montée en charge.
- Intégration définitive des activités musique de l'association AMCAL de Brou-sur-Chantereine au sein du dispositif de Marne et Chantereine
- Première lettre d'information "La Feuille de Printemps"
- Une saison culturelle avec plusieurs événements importants : La Croisière du fil (écoles de Chelles & Vaires, théâtre de Chelles, lycée Bachelard) ; premier stage intercommunal pour le lancement de l'orchestre symphonique ; démarrage de la résidence de Stratégies obliques (partenariat Marne et Chantereine, théâtre de Chelles, ville de Chelles, Les Cuizines ; conseil général de Seine-et-Marne)

QUELQUES CHIFFRES...

- ➔ 83 professeurs sur le territoire (dont 12 sur plusieurs écoles) pour un total de 900 heures hebdomadaires d'enseignement musical réparties dans les quatre écoles du conservatoire de Marne et Chantereine
- ➔ Nombre total d'élèves : 1 163 à la rentrée 2008 (pour rappel, 1 080 à la rentrée 2007)

Les piscines

- Adoption d'une grille tarifaire unifiée au Conseil communautaire du 25 juin 2008
- Audit des équipements et planification des travaux de réhabilitation des deux piscines.

Lancement des travaux de traitement de l'air et de l'eau visant à l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et de confort des usagers et des personnels à la mi-décembre pour la piscine de Chelles (pour l'été 2009) sur la piscine de Vaires-sur-Marne).

Le tourisme et les loisirs

- Projet avec le comité départemental du tourisme
- Dynamique de rencontre initiée par le comité départemental du tourisme pour développer une politique concertée et partagée de développement des activités de loisirs et de tourisme sur et à proximité de la base régionale de loisirs de Vaires-sur-Marne/Torcy.
- « Marne et Chantereine en fête »
- Organisation de la troisième édition de la fête de Marne et Chantereine le dimanche 07 juin 2008 sur la base régionale de loisirs de Vaires-sur-Marne en partenariat avec l'UCPA avec une très bonne fréquentation malgré l'incertitude météorologique de la journée.
- les Journées du patrimoine
- Marne et Chantereine s'est impliquée dans l'organisation de ces journées au travers d'initiatives :

○ Patrimoine et spectacle vivant : accueil du spectacle Oncle Vania à la campagne par le théâtre de l'Unité grâce à une opération croisée théâtre de Chelles / Marne et Chantereine en partenariat avec la coopérative organisatrice de spectacle 2r2c au Château de Brou-sur-Chantereine.

○ Musée des transports urbains : accueil dans le courant de l'été 2008 d'une partie des collections de l'AMTUIR sur la ville de Chelles. Organisation de circuits en centre ville de Chelles à bord de véhicules historiques à cette occasion.

○ Office de tourisme : édition d'un programme pour l'ensemble du territoire.



Fête de Marne et Chantereine sur la base nautique de Vaires-sur-Marne

Maison de la Justice et du Droit



La Maison de Justice et du Droit de Marne et Chantierine a reçu 6 700 personnes au cours de l'année 2008, soit une augmentation de près de 11% par rapport à 2007 qui avait déjà connu une forte fréquentation.

L'activité est en constante progression malgré l'absence d'implication et de mise à disposition de moyens par l'État, contrairement aux engagements pris lors de la création de ce service.

Le nombre et la répartition des interventions traduisent tout l'intérêt de cette structure au services des citoyens.

- Accueil juridique par les agents de la Maison de Justice : 3064 personnes.
- Accueil lors des permanences par des intervenants extérieurs : 1604 personnes
- Interventions diverses (retrait de dossiers, prise de rendez-vous,...) : 2032 personnes.

Par ailleurs, 4010 appels téléphoniques ont été reçus à la Maison de Justice et du Droit en 2008 (+16,8 % par rapport à 2007).

Une gestion maîtrisée des moyens financiers et des ressources humaines

La gestion des ressources humaines

Les effectifs

Au 1^{er} janvier 2008, la Communauté de Communes Marne et Chantierine comptait à son organigramme 184 postes d'agents permanents dont 107 agents titulaires ou stagiaires, 66 non titulaires, 1 personne détachée et 10 agents en contrats d'accompagnement à l'emploi.

Les recrutements et la mobilité

Durant l'année 2008, au regard de l'extension des missions de la Communauté de communes, 16 postes ont été créés.

Au cours de l'année 2008, huit agents en contrats d'accompagnement dans l'emploi (affectés dans les services de l'emploi, des espaces verts communautaires et en secrétariat) ont été intégrés.

L'adoption d'un plan de formation

Il a concerné 106 agents de la collectivité occupant 442 jours de formation.

La création d'un comité technique paritaire et du comité d'hygiène et de sécurité

Par délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2008 ont été créés au sein de la Communauté de communes un comité technique paritaire et un comité d'hygiène et sécurité.

Les élections professionnelles du 6 novembre 2008, ont permis d'élire les cinq représentants du personnel pour la durée du mandat en cours.

Les résultats financiers

Faisant suite à la finalisation des transferts de compétences intervenue en 2007, des projets significatifs et structurants pour le développement du territoire ont été mis en œuvre au cours de l'année 2008.

Le compte administratif de l'année 2008 s'élève pour le budget principal, en tenant compte des restes à réaliser :

- en dépenses à 37 526 209,12 euros
- en recettes à 38 463 650, 92 euros

L'excédent constaté à la fin de l'exercice budgétaire est de 937 441,80 euros.